

COMITÉ SUR LE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE

Afin de vous mettre à jour sur le sujet, je vous informe qu'à ce jour il y a eu trois rencontres du comité, ainsi que plusieurs conversations téléphoniques avec le Service de santé-sécurité de la Sûreté, dans le but de mettre en place et démarrer le processus de remboursement. Nous avons convenu qu'un formulaire maison d'attestation de présence sera mis à la disposition des personnes dont les centres de conditionnement ne possèdent pas de système électronique de compilation. Le document sera une attestation du centre à l'effet que vous vous êtes présenté selon les normes et barèmes établis. Nous avons aussi déposé une liste d'activités que nous voulons rendre admissibles au projet pilote. Les discussions se poursuivent à ce sujet.

Un communiqué conjoint devrait vous être acheminé dans les prochains jours pour vous faire connaître la procédure à suivre pour vous faire rembourser.